

## Centre de kinésithérapie de la Mouillère - Délégation de gestion

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le contrat liant la Ville à M. HELIAS ayant été résilié, le Conseil Municipal, par délibération du 20 janvier 1997, a décidé de lancer une procédure de publicité pour le choix d'un nouveau concessionnaire.

Cette procédure ayant été infructueuse, après désistement de l'unique équipe de kinésithérapeutes ayant déposé une offre, la collectivité a donc engagé divers contacts. En effet, le Cabinet CHAPAS - CHEVALET- DAMPENON avait fait connaître son intérêt pour la reprise de la gestion du centre, mais n'avait pas donné suite, faute de collaborateurs et de partenaires en nombre suffisant.

Ce cabinet s'est donc efforcé durant de nombreux mois de constituer une équipe, et en concertation avec la Ville, d'étudier les conditions d'une telle reprise.

Cette démarche a été longue et difficile en raison notamment :

- des lourdes charges de fonctionnement du centre,
- des quotas d'actes imposés aux kinésithérapeutes par la réglementation en vigueur,
- du nombre important de praticiens nécessaires à l'équilibre financier.

M. CHAPAS et ses collaborateurs ont confirmé leur proposition dans les conditions suivantes :

### **A - Constitution de l'équipe**

Celle-ci serait constituée de sept masseurs kinésithérapeutes :

- . Laurent CHAPAS
- . Christian ABALEA
- . Catherine CHEVALET-DAMPENON
- . Eric SACCOMANI
- . Claire CHAPAS
- . Stéphane TRUONG
- . Stéphane JEANCLER.

Le mode d'exercice sera une Société Civile Professionnelle, co-contractante de la Ville.

### **B - Redevance**

- Pendant les cinq premières années de concession :
  - . part fixe : 24 000 F annuel
  - . part variable : 5 % du chiffre d'affaires excédant 2 MF.
- Pour les années suivantes :
  - . part fixe : 120 000 F
  - . part variable : 5 % du chiffre d'affaires excédant 2 MF.

Par ailleurs, les kinésithérapeutes apporteront le matériel de leurs cabinets respectifs et procéderont à un investissement de l'ordre de 500 KF la première année et 80 KF les années suivantes.

La Ville, quant à elle, effectuera certains travaux d'aménagement et d'équipement afin de rendre les locaux plus fonctionnels et plus adaptés aux besoins actuels.

La commission de délégation de service public a décidé de retenir cette offre.

L'établissement entrant dans les éléments composant la station hydrominérale de la Mouillère, le contrat de concession prendrait effet le 15 avril 1998 et expirerait le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider de déléguer à l'équipe de kinésithérapeutes sus-désignés, constitués en Société Civile professionnelle, la gestion du centre de kinésithérapie de la Mouillère,

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Civile Professionnelle.

**«M. VUILLEMIN** : Il y a deux délibérations qui concernent le Centre de Kinésithérapie. La première délibération traite de la délégation de gestion à une équipe de masseurs kinésithérapeutes dont les noms sont indiqués dans le document. Le mode d'exercice sera une Société Civile Professionnelle a priori. Les conditions de redevance sont indiquées et il est donc demandé au Conseil Municipal de décider de déléguer à cette équipe la gestion du Centre de Kinésithérapie.

La deuxième délibération concerne les travaux d'adaptation pour permettre de mettre à disposition de cette équipe un outil le plus performant possible, le plus moderne possible de manière à ce que cet équipement puisse, dès son ouverture prévue le 15 avril, rendre les meilleurs services à la population bisontine.

Deux mots de commentaires si vous permettez dans la mesure où lors d'un précédent Conseil nous avons été interpellés sur ce dossier. Je voudrais rappeler que ce Centre est fermé depuis quasiment un an maintenant. La Ville a bien évidemment lancé une procédure de publicité pour le choix d'un nouveau concessionnaire. Cela n'a pas été simple en raison des frais de fonctionnement de cet établissement qui sont relativement importants, en raison aussi des quotas imposés à chaque masseur et il est apparu qu'il était nécessaire de constituer une équipe de plusieurs masseurs kinésithérapeutes pour pouvoir faire fonctionner dans de bonnes conditions cet établissement. Donc l'équipe qui vous est proposée est une équipe de 7, on peut donc supposer que les choses se passeront bien.

On parlait tout à l'heure de capitale régionale, etc. Cet établissement, avec un Casino, un restaurant situé au milieu des jardins du Casino constitue un ensemble tout à fait attractif, intéressant et je suis convaincu que l'intérêt général de la Ville commandait que cet établissement soit ouvert dans les meilleurs délais possibles. C'est ce que l'équipe municipale s'est efforcée de faire.

**M. GRAPPIN** : Monsieur le Maire, comme toute cette assemblée, je me réjouis de l'ouverture du Centre de Kinésithérapie en remplacement du Centre de Rééducation fermé pour les raisons que l'on connaît. Les kinésithérapeutes constituant l'équipe repreneur sont connus pour leurs compétences professionnelles et leur qualité de bons gestionnaires. Je crois que cette fois le Centre va fonctionner dans de bonnes conditions.

Bien que le dossier ne le précise pas, je suppose que l'on va continuer d'utiliser l'eau salée en provenance de Miserey. J'aurais souhaité savoir si la Ville s'est engagée à fournir cette eau. L'Adjoint ayant en charge le dossier de la station de pompage nous a indiqué récemment que les conditions de sécurité concernant cette station étaient limites, qu'il y aurait lieu d'effectuer de gros travaux de remise en état afin de fonctionner dans des conditions normales d'utilisation. Sera-t-il possible d'exploiter encore longtemps cette eau salée ? En cas de tarissement du puits, le Centre de Rééducation pourra continuer de fonctionner mais avec de l'eau douce. Que deviendront les deux autres composantes de la station hydrominérale de la Mouillère ? Il ne pourra plus y avoir de notion d'établissement thermal et certainement la remise en cause de l'existence du Casino avec toutes les conséquences que vous supposez.

**M. LE MAIRE :** M. GRAPPIN connaît bien le sujet puisqu'il s'en était occupé dans un précédent mandat et il est tout de suite dans le bain, c'est le cas de le dire. C'est vrai que la source d'eau salée de Miserey pose toujours un certain nombre de problèmes mais je crois que les réserves sont encore largement suffisantes. Alors il faut surtout l'entretenir, ce que nous allons nous efforcer de faire.

D'autre part, dans le bail qui est prévu, on ne garantit pas aux intéressés que la source continuera. Ce n'est pas dans le contrat, donc on ne risque rien sauf que si un jour il n'y a plus de sel, on vous chargera, vous les Conseillers Municipaux, d'aller porter du sel à Miserey pour redonner de l'eau salée afin de conserver au moins un Casino qui représente vous le savez une recette de plus de 10 MF par an.

**M. MEUNIER :** Avec mon collègue Michel ROIGNOT qui s'occupe du patrimoine, nous avons prévu une réunion courant février sur place pour justement regarder les problèmes qui se posent au niveau sécurité de l'installation.

Il y a toujours eu de l'eau salée mais tous les ans il faut nettoyer les pompes et des problèmes de sécurité se posent lors de cette opération du fait que c'est un ancien puits de mine et on a la responsabilité de la sécurité des employés qui effectuent ce travail.

**M. LE MAIRE :** Si vous allez sur place, ne prenez pas de risque !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 2 février 1998.*